

## FRANCE

Malgré le niveau élevé de productivité par heure travaillée, l'écart de PIB par habitant par rapport aux pays les plus performants reste marqué en raison d'une trop faible utilisation des ressources en main-d'œuvre. La croissance même de la productivité a été faible.

### Priorités

#### Réduire le coût minimum du travail

**Enjeu et recommandations :** en comparaison avec d'autres pays de l'OCDE, le coût d'emploi des travailleurs peu qualifiés est élevé par rapport à celui observé pour le salarié moyen. Pour accroître les possibilités d'emploi des jeunes et des travailleurs peu qualifiés, il avait été recommandé de réduire le salaire minimum par rapport au salaire médian et d'augmenter la prime pour l'emploi afin d'améliorer le niveau de vie des ménages à bas revenu.

**Mesures prises :** aucune mesure particulière n'a été prise en ce qui concerne le salaire minimum, mais puisque la hausse automatique ou légale a été plus faible que pour le salaire médian, le salaire minimum a baissé en termes relatifs pour la première depuis de nombreuses années : en outre, le gouvernement a annoncé la création d'une commission indépendante, qui fera chaque année des recommandations concernant le salaire minimum.

#### Réformer la législation sur la protection de l'emploi

**Enjeu et recommandations :** la procédure de licenciement des travailleurs sous contrat à durée indéterminée est complexe, coûteuse, lente et incertaine. Cela réduit les perspectives d'emplois stables pour certaines catégories d'individus comme les jeunes et les chômeurs de longue durée et crée une segmentation du marché du travail. Il avait été recommandé d'assouplir la protection de l'emploi et de simplifier les procédures légales tout en les rendant plus prévisibles.

**Mesures prises :** en janvier 2008, les partenaires sociaux ont conclu un accord sur le contrat de travail permettant d'assouplir les procédures de licenciements, plus particulièrement en visant à réduire la fréquence des cas litigieux nécessitant un recours au tribunal, et en introduisant un nouveau contrat à durée déterminée applicable dans le cadre de projets spécifiques et pour certaines catégories de professionnels (cadres, ingénieurs, etc.). En retour, les indemnités de licenciements seront augmentées et les travailleurs licenciés pourront conserver, voire transférer, certains bénéfices.

#### Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence

**Enjeu et recommandations :** dans plusieurs secteurs, essentiellement le commerce de détail et certaines industries de réseau, la concurrence est freinée par la réglementation, limitant ainsi les gains de productivité et la création d'emplois. Il avait été recommandé de renforcer la notion de bien-être des consommateurs comme principe directeur de la politique réglementaire, de mettre fin aux restrictions à la vente à perte et d'éliminer les obstacles à l'entrée et à l'accès dans les industries de réseau.

**Mesures prises :** de nouvelles modifications de la réglementation des prix dans le commerce de détail sont intervenues au début de 2008 : bien que les distributeurs ne puissent négocier librement les prix avec les fournisseurs, les restrictions concernant la vente à perte ont été assouplies. L'application des directives de l'UE concernant les industries de réseau s'est poursuivie, ce qui a atténué les obstacles à l'entrée et à l'accès tout en intensifiant la concurrence.

#### Accroître les taux d'activité des travailleurs plus âgés

**Enjeu et recommandations :** malgré les réformes des retraites, seulement 56 % des personnes de 55 à 59 ans et 17 % de celles de 60 à 64 ans exercent un emploi. Il avait été recommandé de supprimer la contribution Delalande (la pénalité en cas de licenciement de travailleurs de plus de 50 ans qui a eu pour effet de dissuader le recrutement parmi cette catégorie de travailleurs), de ne plus exempter les chômeurs âgés et indemnisés de l'obligation de recherche d'emploi et d'inciter davantage à la poursuite d'une activité à un âge élevé.

**Mesures prises :** la contribution Delalande sera progressivement supprimée entre 2008 et 2010 et la surcote en cas d'exercice d'une activité au-delà de la durée « normale » de carrière a été augmentée. Un type spécial de contrat de travail a été mis en place pour les travailleurs plus âgés. Dans le courant de 2008, le gouvernement est tenu d'évaluer l'impact de la réforme de 2003 et de décider si il modifie ou pas le calendrier et l'ampleur des allongements futurs de la durée minimale de cotisation ouvrant droit à la retraite à taux plein.

#### Améliorer l'efficacité de l'enseignement supérieur

**Enjeu et recommandations :** le financement par étudiant dans l'enseignement supérieur est relativement faible, surtout dans les établissements non sélectifs, qui accueillent la majorité des étudiants. Pour accroître le financement, il avait été recommandé de relever les frais de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur tout en mettant en place un système amélioré de bourses accordées sous condition de ressources et de prêts étudiants remboursables après les études en fonction de l'évolution du revenu.

**Mesures prises :** aucune mesure n'a été prise pour les frais de scolarité, mais le financement public de l'enseignement supérieur augmentera de 8 % environ en 2008. De plus, une nouvelle loi élargit l'autonomie des universités pour la gestion de leur budget et de leurs recrutements.